



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/027549

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/027549**
n°de gestion : **2014B06083**
n°SIREN : **807 647 961 RCS Lyon**

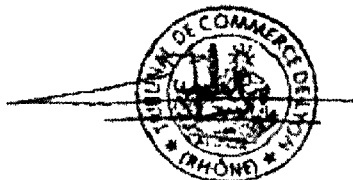
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.I.G.P Ingénierie - Société par actions simplifiée
115 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4897456

BILAN - ACTIF

		31/12/2016		31/12/2015
		Valeurs Brutes	amortissements et provisions	Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences		2 700,00	675,00	2 025,00
immobilisations incorporelles en cours		0,00		0,00
		2 700,00	675,00	2 025,00
Immobilisations corporelles				
Matériels bureaux et informatique		10 147,15	3 613,31	6 533,84
immobilisations corporelles en cours				0,00
		10 147,15	3 613,31	6 533,84
Immobilisations financières				
Dépôt versé		2 865,00		2 865,00
		2 865,00	0,00	2 865,00
IMMOBILISATIONS	Total I	15 712,15	4 288,31	11 423,84
Créances Clients		233 122,97	9 437,37	223 685,60
Comptes TVA débiteurs		4 982,85		4 982,85
Créances diverses		0,00		0,00
divers produit à recevoir		0,00		0,00
	<i>sous total</i>			4 982,85
CREANCES	Total II	238 105,82	9 437,37	228 668,45
Valeurs mobilières de placement		0,00		0,00
Comptes bancaires		183 760,92		183 760,92
Charges constatées d'avance		524,50		524,50
	Total III	184 285,42	0,00	184 285,42
TOTAL ACTIF (I + II + III)		438 103,39	13 725,68	424 377,71
				325 873,18

BILAN - PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
Capital	20 000,00	20 000,00
Réserve légale	1 507,84	
Autres réserves	16 648,86	
Résultat de l'exercice	70 607,22	30 156,70
Provisions réglementées	1 350,00	
Capitaux propres Total I	110 113,92	50 156,70
Provisions pour risques	3 934,00	7 784,34
Provisions Total II	3 934,00	7 784,34
Emprunt et dettes auprès établissements financiers	35,00	0,00
Avances et acomptes reçus	43 951,05	36 106,24
Dettes fournisseurs	27 176,51	88 768,67
Dettes fiscales et sociales	214 073,05	121 534,44
Autres dettes	25 094,18	21 522,79
Dettes Total III	310 329,79	267 932,14
TOTAL PASSIF (I + II + III)	424 377,71	325 873,18

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2016	Ex.2015
Vente Marchandise	0,00	730,75
Produits Ingénierie	857 638,81	769 195,62
Produits annexes		
Chiffres d'affaires	857 638,81	769 926,37
Subventions d'exploitation	8 000,00	
Reprise provision et transfert de charges	7 784,34	
autres produits	180,02	10,10
autres produits d'exploitation	15 964,36	10,10
Produits d'exploitation	873 603,17	769 936,47
Achat marchandises & prestations	78 006,61	214 909,96
Autres achats et charges externes	125 881,78	184 944,19
Impôts et taxes	7 577,50	3 687,54
Charges du personnel	466 077,30	312 477,96
Dotation aux amortissements	4 632,25	1 006,06
Dotation aux provisions	6 396,50	14 759,21
Autres charges	90 850,58	0,00
Charges d'exploitation	779 422,52	731 784,92
Résultat d'exploitation	94 180,65	38 151,55
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	10,98%	4,96%
Charges et produits financiers	265,57	170,15
Résultat courant avant impôts	94 446,22	38 321,70
Charges et produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices	23 839,00	8 165,00
Résultat net	70 607,22	30 156,70
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	8,23%	3,92%

ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

RAS

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10

Effectif Moyen

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié Ex.2016	Personnel salarié Ex.2015
- Cadres et assimilés	5	3
- Employés	1	0
Total	6	3

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

- les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société a mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

Pour ce qui est de la comptabilisation des contrats traités, c'est la méthode de l'avancement qui est retenue. Chaque contrat (affaire) fait l'objet d'un suivi financier individualisé et pour chacun d'eux sont ouverts un compte de résultat :

- les charges se rattachant à l'exercice,
- les produits calculés selon le pourcentage d'avancement.

Une perte globale prévisionnelle sur une affaire doit être comptabilisée selon les règles de comptabilisation des provisions pour risque.

La perte à l'avancement est égale à la perte prévisionnelle à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement.

La perte non encore réalisée est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte à l'avancement. Cette perte non encore réalisée doit être enregistrée en provisions pour risques.

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles

- Concessions et droits
- immobilisations incorporelles en cours

Immobilisations Corporelles

- Matériel de bureau, informatique
- immobilisations corporelles en cours

Immobilisations financières

- Dépôt et caution

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
			2 700,00			2 700,00
	2 700,00			2 700,00		0,00
	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00
	7 647,15		2 500,00			10 147,15
	7 647,15	0,00	2 500,00	0,00	0,00	10 147,15
	363,54		2 865,00		363,54	2 865,00
	363,54	0,00	2 865,00	0,00	363,54	2 865,00
TOTAL	10 710,69	0,00	8 065,00	2 700,00	363,54	15 712,15

ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
- Concessions et droits	0,00	675,00		675,00
- immobilisations incorporelles en cours	0,00			0,00
	0,00	675,00	0,00	675,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Matériel de bureau, informatique	1 006,06	2 607,25		3 613,31
- immobilisations corporelles en cours				0,00
	1 006,06	2 607,25	0,00	3 613,31
TOTAL	1 006,06	3 282,25	0,00	4 288,31

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations Incorporelles</u>			
- Concessions et droits	675,00		1 350,00
- immobilisations incorporelles en cours			
	675,00	0,00	1 350,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>			
- Matériel de bureau, informatique	2 607,25		
- immobilisations corporelles en cours	0,00		
	2 607,25	0,00	0,00
TOTAL	3 282,25	0,00	1 350,00

ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
- Provisions pour litiges				0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	7 784,34	3 934,00	7 784,34	3 934,00
Prov.pour risques et charges	7 784,34	3 934,00	7 784,34	3 934,00
- Prov.sur comptes clients	6 974,87	2 462,50		9 437,37
Prov.pour dépréciation	6 974,87	2 462,50	0,00	9 437,37
TOTAL	14 759,21	6 396,50	7 784,34	13 371,37

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an	A plus
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	2 865,00		2 865,00
	2 865,00	0,00	2 865,00
De l'actif circulant			
- Créances Clients	233 122,97	222 290,63	10 832,34
- Comptes TVA débiteur	4 982,85	4 982,85	0,00
- divers produit à recevoir	0,00	0,00	0,00
	238 105,82	227 273,48	10 832,34
Charges constatées d'avance	524,50	524,50	
TOTAL	241 495,32	227 797,98	13 697,34

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	35,00	35,00		
Dettes fournisseurs	27 176,51	27 176,51		
Dettes fiscales et sociales	214 073,05	214 073,05		
Autres dettes	25 094,18	25 094,18		
TOTAL	266 378,74	266 378,74	0,00	0,00

ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	35,00
Dettes fournisseurs	6 732,00
Dettes fiscales et sociales	99 721,50
Charges à payer	21 238,01
TOTAL	127 726,51

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	75 455,38
Divers produits à recevoir	0,00
Autres créances	0,00
TOTAL	75 455,38

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	524,50	
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	524,50	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	
Engagements en matières de pension, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés:	22 464,78
- Location véhicule longue durée	18 457,28
- Bail commercial	4 007,50
	22 464,78

ANNEXE - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		Base	Taux	Impôt
- Résultat courant (hors CICE)	92 187	38 120 54 067	15% 33%	5 718 17 842
- Résultat exceptionnel		0	33%	0
- Résultat comptable	92 187	38 120 54 067	15% 33%	5 718 17 842
Détail de l'impôt sur le résultat courant		Base	Taux	Impôt
- Résultat courant		38 120 54 067	15% 33%	5 718 17 842
- Réintégrations		841	33%	278
- Déductions : CICE				-3 608
TOTAL		93 028		20 230
Détail de l'impôt exceptionnel		Base	Taux	Impôt
nature : Exceptionnel		0	33%	0
TOTAL		0		0

Commentaires :

Impôt sur l'exercice :	20 230 €
Acompte IS :	10 248 €
Solde IS :	9 982 €

ANNEXE - Allègement et accroissement de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant	Acroissements et allègements
Acroissements		
- Provisions règlementées	0	0
- Amortissements dérogatoires	0	0
Acroissement de la dette future d'impôts	0	0
Allègements		
- Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :		
- Perte à terminaison	3 934	1 298
- Risque Change	0	0
- Autres :		
- Organic	0	0
- Aide au logement	0	0
Allègement de la dette future d'impôts	3 934	1 298

Aux éléments ci-dessus peuvent s'ajouter sous forme de commentaires :

Les renvois de plus values
 Les plus-values sur apports d'éléments non amortissables
 La réserve spéciale des plus-values nettes à long terme

Si les montants visés ci-dessus sont exceptionnels, il y a lieu de chiffrer la charge potentielle d'impôts.

Commentaires :

*Copie certifiée conforme
le 26/06/2017
Thierry LAMY
Président*

AIGP
Ingénierie

SAS au capital de 20.000 €

115, rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00026

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
PRESENTE A L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2017**

Monsieur l'associé unique,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 857 639 € avec un total des produits d'exploitation de 873 603€.

Le résultat d'exploitation s'élève à +94 181€.

Le résultat financier s'élève lui à : +266€ et résultat exceptionnel est à 0€

Au final le résultat net s'établit à +70 607€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal,
montant des réintégrations :

- de certains frais généraux (loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 5.099 € et TVTS 942 €),

- la dotation aux provisions pour perte à terminaison pour 3.934 €

Le montant des déductions :

- la reprise de provisions pour perte à terminaison pour 7.784 €

Au total un montant net de réintégrations de 2.191 €

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 6 salariés et assimilés salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 466 077 €.

2 SITUATION DE LA SOCIETE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

AIGP Ingénierie a poursuivi sur l'exercice son développement et a embauché 2 nouveaux collaborateurs.

Nous avons enregistré un niveau d'activité satisfaisant qui a progressé de 12% par rapport à l'exercice précédent. Avec un effectif plus important, nous avons eu moins recours à la sous-traitance sur l'exercice, nous permettant d'accroître notre résultat d'exploitation.

Exercice durant lequel nous avons poursuivi nos efforts d'implication et de déploiement de notre démarche SSE (MASE).

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2017 a débuté avec un niveau d'activité toujours aussi soutenu, le carnet de commandes et l'en-cours de propositions commerciales laissent présager une année en phase avec les objectifs fixés.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice soit 70 607,22 € de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale : 492,16 €;
- dotation au poste « autres réserves » : 35.115,06 €
- dividende total revenant aux actionnaires : 35.000,00 € ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 17,5 € par action.

Les produits de participation revenant aux sociétés mères sont exonérés d'impôt sur les sociétés au niveau de celles-ci, sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5% du produit total des participations (articles 145 et 216 du CGI).

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

- Exercice 2015 : un dividende de 6 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 12.000€ au global.

Sur le plan fiscal, ces dividendes ont ouvert droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Néant.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

(Loi LME)

Fournisseurs d'exploitation 2016

Types de Fournisseurs	Total	De 0 à 30 j	De 30 à 60 j	Plus de 60 j
France	20.444,51 €	2.404,73 €	17.261,88 €	777,90 €
Factures non parvenues	6.732,00 €			
Total	27.176,51 €			

6 DIVERS

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention soumise à approbation:

Selon les dispositions de l'article 17 des statuts de la société il a été décidé de verser une rémunération au Président d'AIGP Ingénierie, M. Thierry LAHY.

A compter du 1^{er} janvier 2015, cette rémunération annuelle fixe s'élève à 55.000€.

Le statut du président de SAS est assimilé à un salarié, à ce titre :

- cette rémunération est soumise à l'ensemble des charges et taxes sociales assises sur les salaires hormis celles de l'assurance chômage.

Pour l'exercice 2016 cela représente une charge globale (salaire brut + charges sociales) de 82.429€.

- M. Thierry LAHY bénéficie de l'ensemble des droits attachés à son statut notamment au regard des dispositions de la convention collective SYNTEC (durée de travail, congés et autres ..)

Egalement au titre de l'exercice de sa Présidence, M. Thierry LAHY bénéficie d'un véhicule de fonction. L'ensemble des frais (loyers, assurance, entretien et carburant) ressortant de l'utilisation de ce véhicule est à la charge de la société, soit pour l'exercice 2016 une charge de 6.758€.

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Autres mandats et fonctions exercées (art. L225-102-1 al.3) :

- M. Thierry LAHY est président d'AIGP ingénierie (mandat d'une durée illimitée),
- M. Ronan GOUPIL est Directeur Général d'AIGP ingénierie (mandat d'une durée illimitée),
- M. Eric RICHARD est Directeur Général délégué d'AIGP ingénierie (mandat d'une durée illimitée),

Le Président
Thierry LAHY



SAS au capital de 20.000 €

115, rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00026

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2017**

En date du 26 juin 2017 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Thierry LAHY représentant légal de la société ER2T Group dont le siège social est au 287 rue Barthélemy Thimonnier, 69530 BRIGNAIS, société ER2T Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie

Après avoir entendu la lecture par le Président de la société du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé,

L'associé unique a pris la décision suivante :

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2016 comme suit :

- dotation à la réserve légale : 492,16 €;
- dotation au poste « autres réserves » : 35.115,06 €
- dividende total revenant aux actionnaires : 35.000,00 € ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 17,5 € par action.

Les produits de participation revenant aux sociétés mères sont exonérés d'impôt sur les sociétés au niveau de celles-ci, sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5% du produit total des participations (articles 145 et 216 du CGI).

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

- Exercice 2015 : un dividende de 6 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 12.000€ au global.

Sur le plan fiscal, ces dividendes ont ouvert droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'associé unique
ER2T Group
Représentée par son Président, Thierry LAHY